



Véhicule acheté immobilisé

Par dftn

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule immobilisé en mars 2025 mais je n'étais pas au courant que c'était le cas, en effet le véhicule s'est avéré appartenir à une société fictive.

La police me l'a donc retiré, je n'ai également pas pu faire la carte grise.

Il y a-t-il une solution pour la récupérer ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Tant que l'enquête est en cours, la solution pour récupérer le véhicule ne dépend malheureusement pas de vous, mais du processus légal et judiciaire.

Si ce n'est pas déjà fait, vous devez impérativement porter plainte contre le vendeur (la "société fictive" ou la personne qui vous a vendu le véhicule) pour escroquerie et éventuellement abus de confiance ou recel.

La récupération du véhicule passera par une décision du ou des juges, voire du procureur de la République..

Par janus2

Bonjour,

Plutôt que de vouloir récupérer le véhicule, peut-être est-ce préférable de faire annuler la vente ?

Par Bazille

Bonjour,

Acheter un véhicule à une société fictive, avec véhicule confisqué par la police, ne fait surement pas de vous le propriétaire de ce véhicule, malheureusement.

Cette voiture aujourd'hui est une pièce à conviction, sûrement véhicule volé, gagé, issue d'une fraude. Il a été vendu frauduleusement vu que la société n'existe pas.

Récupérer la voiture : très peu probable si elle appartient en réalité à une autre personne ou à une société légitime.

Récupérer l'argent : possible, mais souvent long (procédure pénale ou civile).

Si la société est fictive, il faut identifier le ou les individus derrière pour espérer obtenir réparation.

Demandez à la gendarmerie en charge de l'affaire, elle vous dira si c'est un véhicule volé, maquillé ect?

Déposez une plainte au pénal pour escroquerie (article 313-1 du Code pénal) :

Essayer de porter plainte au civil pour essayer d'être reconnu victime et espérer une dédommagement.